

# Parc national de la Guadeloupe

## Axe 03.2.1. : Séduire les guadeloupéens comme les visiteurs

[...]

- **Mesure 3.2.1.2. : Faire des labels parc national et Réserve de la Biosphère UNESCO des atouts dans la communication sur la destination Guadeloupe**

Aujourd'hui, les îles de Guadeloupe valorisent très peu de l'image du parc national, alors qu'elles pourraient avoir intérêt à la valoriser en terme d'attractivité. De la même façon, le label Réserve de Biosphère n'est pas non plus valorisé à l'heure actuelle (contrairement, par exemple, à l'île de la Réunion qui a fait de son récent classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO un argument phare pour sa promotion touristique). L'archipel aurait tout à gagner à utiliser ces différents labels comme destination « nature ». Enfin, le point de passage (quasiment) obligé de l'aéroport Pôle Caraïbes pour entrer sur le territoire mériterait d'être mieux utilisé pour sensibiliser les touristes à une conduite écocitoyenne.

### Déclinaison possible de la mesure :

- Renforcer l'utilisation des labels parc national et Réserve mondiale de biosphère dans la communication institutionnelle sur la destination des îles de Guadeloupe
- Développer l'information sur le parc national et la réserve de biosphère dans les offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI)
- Réaliser des panneaux d'information pour les différents salons (plongée, randonnée...)

### Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Comité du tourisme des îles de la Guadeloupe
- Atout France
- Offices de tourisme et Syndicats d'initiative
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national
- Opérateurs économiques
- Service de l'État en charge du Tourisme

- **Mesure 3.2.1.3. : Accompagner la communication des opérateurs touristiques**

L'accompagnement des opérateurs touristiques dans leur démarche de communication est un véritable enjeu : ces professionnels qui sont au contact permanent des visiteurs constituent en effet d'irremplaçables relais auprès du public. Par leur intermédiaire, d'importantes notions peuvent être diffusées, à partir de l'expertise acquise en particulier par l'établissement public du parc national dans son rôle de soutien au développement du tourisme durable. Parmi les actions de communication à envisager vis-à-vis de ce public, celle qui consiste à mettre certains outils à leur disposition est essentielle : ce type d'actions présente l'intérêt d'établir la confiance et de crédibiliser les actions du territoire tout en permettant le contrôle de la qualité

# Parc national de la Guadeloupe

du contenu des informations délivrées par les professionnels du tourisme sur le territoire du parc national.

## Déclinaison possible de la mesure :

- Accompagner la communication des opérateurs touristiques (par exemple par la fourniture d'images libres de droits),
- Mettre régulièrement à jour les informations sur les sites (état des traces, etc...),
- Répertorier et cartographier l'ensemble des traces selon les utilisations possibles (randonnée pédestre, équestre, VTT),
- Renforcer l'accompagnement des professionnels lors des actions de promotion hors-département.

## Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Comité du tourisme des îles de la Guadeloupe
- Atout France
- Offices de tourisme et Syndicats d'initiative
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national
- Opérateurs économiques
- Service de l'État en charge du Tourisme

Page 79 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3035

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-16 16:23